



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2020

Le lundi 16 novembre 2020 à vingt heures, légalement convoqué, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de PLEVIN, en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique COGEN, Maire

Etaient présents :

M. COGEN Dominique, Maire

Mme KERFERS Jocelyne, M. LORVELLEC Daniel, M. HUITOREL Ronan, M. TREUSSARD Mickaël, Adjoints

M. DUBOIS Alain, M. JONIAUX Anthony, Mme LARUE Karine, M. LE CAM Gilles, M. LE DU Pyere-Yves, Mme LE BOURHIS Stéphanie, M. MONNOT Laurent, Mme OLLIVIER Martine, Mme MINI Anne

Absent excusé : Mme GUERN Anaïs

Secrétaire de séance : M. Mickaël TREUSSARD

Date de convocation : 09/11/2020

Date de publication : 19/11/2020

Délibération 41/2020 : Maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation de l'atelier technique municipal

Le Conseil Municipal a approuvé la convention d'honoraires pour la maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation de l'atelier technique municipal proposée par M. GUILLOME Philippe, Architecte.

Honoraires calculés au taux de 7 % du coût des travaux à actualiser selon l'enveloppe définitive :

Montant des travaux prévisionnel HT : 150 000 €

Honoraires : 10 500 € HT

La mission de base comprend l'avant-projet sommaire et définitif (permis de construire), les plans du projet, le dossier de consultation des entreprises (descriptif, pièces administratives) et l'analyse des offres.

Délibération 42/2020 : Transfert de la compétence PLUI à Poher Communauté au 1^{er} janvier 2021

L'article 136 de la loi n° 2014-366 (loi ALUR) du 24 mars 2014 prévoyait que les communautés de communes deviendraient compétentes de plein droit en matière de Plans Locaux d'Urbanismes (PLU) à compter du 27 mars 2017. Si, au 27 mars 2017, la compétence PLU n'avait pas été transférée, elle le serait à nouveau de plein droit au 1^{er} janvier 2021.

Au niveau du Pays COB, le document de référence en matière d'urbanisme est le SCOT qui est en cours d'élaboration. Pour une question de cohérence, les EPCI membres devraient avoir leur propre document d'urbanisme : le PLUi.

Avec le transfert de la compétence PLU, Poher Communauté pourra engager l'élaboration d'un PLU Intercommunal (PLUi) en concertation avec toutes les communes membres.

Considérant qu'en matière d'urbanisme le PLU devient la norme et que la commune de Plévin ne possède pas de PLU, le Conseil Municipal a approuvé le transfert de la compétence PLU à Poher Communauté à compter du 1^{er} janvier 2021 et ainsi permettre l'élaboration d'un PLUi sur le territoire de Poher Communauté dans les années à venir.

Délibération 43/2020 : Tarif assainissement collectif 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a approuvé les tarifs suivants pour l'assainissement collectif pour l'année 2021 :

Prestation	2021
Forfait annuel	55.00 €
Forfait moins de 6 mois	27.50 €
Le m ³ d'eau consommée	0.80 €
Redevance pour la modernisation du réseau par m ³ d'eau consommée	0.15 €

Délibération 44/2020 : Renouvellement du contrat SACPA (Chenil service)

Le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement du contrat de prestations de Chenil Service (SACPA : Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales).

Les prestations incluses dans le contrat sont :

- La capture et la prise en charge des animaux divagants
- La capture, la prise en charge et l'enlèvement en urgence des animaux dangereux
- La prise en charge des animaux blessés, et leur transport vers la clinique vétérinaire partenaire
- Le ramassage des animaux décédés dont le poids n'excède pas 40 kg et leur prise en charge par l'équarisseur adjudicataire
- La gestion du Centre Animalier (fourrière animale)
- L'accès aux informations en temps réel sur l'activité de la fourrière

- Contrat jours et heures ouvrables (du lundi au samedi inclus) à 723.53 € HT

Ce contrat jours et heures ouvrables (du lundi au samedi inclus) à 723.53 € H est valable un an avec un renouvellement par tacite reconduction jusqu'à trois fois.

Délibération 45/2020 : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019 (RPQS)

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport sur le prix de l'eau et la qualité du service public pour l'année 2019, établi par les services du SDAEP 22 sur présentation du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat.

Ce rapport est consultable en mairie.

Délibération 46/2020 : Dispositif petits déjeuners pour l'année scolaire 2020-2021

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'engagement n° 2 "Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants", de la stratégie interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018-2022, l'Education Nationale a impulsé le dispositif des petits déjeuners dans les écoles volontaires Rep et Rep +, des quartiers de la politique de la ville et des territoires ruraux fragiles.

L'école de Plévin a bénéficié de ce dispositif pendant l'année scolaire 2019/2020.

Pour l'année scolaire 2020/2021, la directrice de l'école prévoit la mise en place d'un petit déjeuner tous les mardis matins du 9 mars 2021 au 20 avril 2021 qui bénéficieront à 28 élèves de maternelle et CP.

Le Conseil Municipal a approuvé pour la mise en œuvre de ce dispositif qui sera pris en charge par l'Education Nationale à hauteur de 2€ par élève et par petit déjeuner.

Délibération 47/2020 : Acquisitions d'illuminations de Noël

Le Conseil Municipal a approuvé le devis de l'entreprise Decolum pour l'acquisition d'illuminations de Noël pour un montant total de 818.80 € HT (soit 982.56 € TTC).



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 48/2020 : Devis pour le bornage du terrain pour le projet photovoltaïque

Le Conseil Municipal a approuvé le devis du Cabinet Roux et Jankowski pour la réalisation du bornage du terrain (parcelle C 903) pour le projet photovoltaïque pour un montant de 1 930 € HT (soit 2 316.00 € TTC).

Délibération 49/2020 : Assurance cyber-sécurité : participation à la mise en concurrence organisée par le CDG 22

Le Centre de Gestion des Côtes-d'Armor a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurance « cyber-risque » aux collectivités territoriales et aux établissements publics affiliés et non affiliés du département des Côtes-d'Armor, garantissant les risques organisationnels, financiers et juridiques liés à ces nouveaux risques.

Ce contrat a pour objet de regrouper, des collectivités territoriales et les établissements publics, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ».

Le Conseil Municipal a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour le contrat-groupe d'assurance « cyber-risque » que le CDG 22 va engager en 2021.

Délibération 50/2020 : Programme de voirie 2021 : Adhésion au groupement de commandes du secteur de Maël-Carhaix

Le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de l'adhésion au Groupement de Commandes constitué au niveau des communes de l'ex-canton de Maël Carhaix pour les travaux de voirie.

Le Conseil Municipal a approuvé le programme prévisionnel de voirie 2021 proposé par la commission voirie :

- VC n° 1 dite Route de Motreff (de Kerantal à St Emilion Bras)
- VC n° 47 dite de Tohou
- CR n° 33 dit de Kervoulidic

Délibération 51/2020 : Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de la ligne de trésorerie de 30 000 € auprès du Crédit Agricole dans les conditions suivantes :

Ligne de trésorerie d'un montant de 30 000 €
Taux variable basé sur l'EURIBOR 3 mois moyenné non flooré + marge de 1.10 %
+ frais de dossier : 0.25 % du montant de la ligne
Frais de non-utilisation : 0 €

Délibération 52/2020 : Décision modificative n° 5

	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Section d'investissement		
Dépenses		
2315-10018 : Mairie		500 €
2111 : Terrain nu		700 €
2315-10006 : Voirie	1 200 €	

Caractère exécutoire certifié par transmission à la Préfecture le 19/11/2020 et affichage en mairie le 19/11/2020